

# Institut Saint Nicolas

DAME- DITEP

90110 ROUGEMONT-LE-CHATEAU



## Le dispositif ITEP

**Les enfants présentant  
des troubles du comportement**

*29 novembre 2023*

## Plan d'intervention

- ❖ L'Institut Saint Nicolas
- ❖ Le Dispositif ITEP
- ❖ S'approprier quelques pistes de réponses à partir de votre vécu et de cas concrets
- ❖ Questions diverses

# L'Institut Saint Nicolas



- 90 enfants et adolescents accueillis
- 38 places en Institut Médico-Pédagogique  
(DAME site de Rougemont le Château)
- 52 places en Dispositif ITEP
- 65 salariés

# Loi 2002-2



Loi 2002-2 du 02 janvier 2002  
rénovant l'action sociale  
et médico-sociale

# Les orientations de la loi



- Affirmer et promouvoir les droits des usagers ;
- Diversifier les missions et les offres en adaptant les structures aux besoins ;
- Pilotage du dispositif : meilleure articulation, planification, programmation, allocation de ressources, évaluation ;
- Instaurer une coordination entre les différents acteurs ;
- Rénover le statut des établissements publics.

# Les outils pour la mise en oeuvre



- Le livret d'accueil ;
- La charte des droits et libertés ;
- Le contrat de séjour ;
- Un conciliateur ou médiateur ;
- Le règlement de fonctionnement de l'établissement ;
- Le projet d'établissement ou de service ;
- Le conseil de la vie sociale ou autre forme de participation des usagers.

# Loi 2005



La loi du 11 février 2005,  
pour l'égalité des droits et des  
chances, la participation et la  
citoyenneté des personnes  
handicapées

## Des principes en découlent :



- L'accessibilité : l'accès à tous pour tous
- La compensation : mesures individuelles rétablissant l'égalité des droits et des chances
- Droit à la scolarisation en milieu ordinaire
- Reconnaissance du handicap psychique



# Décret 2009



- Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements mentionnés à l'article L. 351-1 du Code de l'Éducation et les établissements et services médico-sociaux mentionnés aux 2° et 3° de l'article L. 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

# Les principaux points :



- Articulation entre Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) et Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)
- Convention entre les établissements scolaires et les établissements ou services médico-sociaux (UE)
- Participation des personnels des établissements et services médico-sociaux à la formation du personnel de l'Education Nationale
- Création d'un groupe technique départemental de suivi de la scolarisation des enfants, des adolescents ou des jeunes adultes handicapés

# Loi du 8 juillet 2013



- Refondation de l'École de la République
- Droit à la scolarisation pour tous.
- École Inclusive

# Le P.P.A.



Chaque enfant ou adolescent, en fonction de ses capacités et de ses difficultés, bénéficiera d'un **P**rojet **P**ersonnalisé d'**A**ccompagnement comportant trois dimensions :

- Thérapeutique,
- Éducatif,
- Pédagogique.

Ces trois axes **sont indissociables** et contribuent à une prise en charge globale.

# Dispositif ITEP



Extrait du décret du 6 janvier 2005

Art. D. 312-59-1. - Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des **difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.** Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé tels que définis au II de l'article D. 312-59-2.

# L'organisation et le fonctionnement en Dispositif ITEP



- Suite à la publication du décret du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré prévu à l'article 91 de la loi de modernisation de notre système de santé , l'instruction du 2 juin 2017 qui précise et accompagne le déploiement du fonctionnement en dispositif intégré des ITEP et des SESSAD vient d'être publiée le 6 septembre 2017. Cette instruction appuiera l'ensemble des partenaires mobilisés dans le cadre du fonctionnement en dispositif : MDPH, organismes de protection sociale, services académiques et organismes gestionnaires en DITEP.

# Dispositif ITEP



- 32 places en PMO (4 à 20 ans)

*dont 4 places dédiées au **Dispositif d'Accompagnement à la Formation Professionnelle***

- 20 places en internat ou semi-internat

*10 places pour les jeunes d'âge primaire, classes à l'interne , inclusion scolaire*

*10 places pour les jeunes d'âge collège, classe externalisée, inclusion ou scolarité partagée*

# Cadre d'intervention



L'action de la PMO se caractérise par une prise en charge de l'enfant et de l'adolescent dans et avec son milieu habituel :

- La famille,
- L'école, son enseignant, son AESH
- La vie associative.

Cela nécessite une **indispensable coopération** des familles qui sont en permanence associées, informées et soutenues.



# Description clinique



Incidences sur les  
apprentissages

Quelles réponses à  
apporter en classe?

# Elèves perturbateurs ou troubles du comportement?



## ✓ Manifestations réactionnelles

- volonté de s'opposer

## ✓ Problèmes d'adaptation plus sérieux: impossibilité de faire autrement

- la Fréquence
- La durée
- L'intensité
- La constance
- La complexité

# Des potentialités qui ne manquent pas



- Vivacité d'esprit
- Capacité à détecter les failles
- Capacité de réflexion
- Adaptabilité circonstancielle

# Un contrôle difficile des émotions et grande instabilité psychique



- Manque d'empathie
- Difficulté de mettre en mot leurs émotions
- Difficultés à se décentrer
- Interprétation

## Une estime de soi très dégradée



- La peur de l'échec, de laisser des traces

*Ardoise velleda, refaire ex où il réussit*

- Ils veulent « tout » sans le moindre « manque ». Faire des choix restent compliqué.

*Plan de travail avec plusieurs travaux à faire*

- L'emprise pulsionnelle est importante

# Difficulté du lien



- Recherche de la relation avec l'adulte tout en la fuyant
- Peur de dépendre de l'adulte
- Ne pas être à la bonne distance
- Vérification de la solidité du lien
- Pas la capacité à être seul parmi les autres
  - *Se mettre à côté d'eux pour les rassurer*
  - *Anticiper les moments où ils ont besoin de l'adulte (code sur la table)*

## Un rapport perturbé à la temporalité



- C'est le règne de l'immédiateté: tout, tout de suite
- Impossibilité de différer
- Le futur est fantasmé
- Perturbation du repérage dans leur histoire et dans le temps
- Les changements peuvent être source d'angoisse
  - - *beaucoup de rituels, anticiper*

# Un brouillage des liens intergénérationnels



- La représentation des rôles et place de chacun au sein de la famille est souvent ambiguë, fluctuante, floue
- Recherche des limites par des conduites à risques



# Une intolérance à la frustration



- Recherche du plaisir immédiat
- Toute puissance, n'accepte pas la frustration
- Incapable de revenir sur un acte « non ce n'est pas moi »
- Rapport à la loi de l'ordre du déni
  - *Employer l'humour, le second degré*
  - *Pas se mettre à côté d'eux mais en face avec une table entre vous*

## Un rapport à la loi difficile et fluctuant



- Difficulté à s'inscrire dans un cadre, un règlement, des codes, une règle
- Attribution à l'autre de la responsabilité
- Méconnaissance des règles de vie commune attendues dans un groupe
- Tentative régulière de contrevenir à ces règles
- *Travailler la loi (l'interdit) la règle (négociable) en passant par le corps et jouer à transgresser la règle pour voir les conséquences: travailler les émotions et y mettre des mots, du langage*
- *Fiche « d'évènements indésirables »: trace*
- *Lister les comportements attendus*

# Beaucoup d'instabilité psychique et motrice



- Agitation, éparpillement
- Trouble de la concentration
- Pas les codes pour rentrer en relation
- Ne savent pas jouer ni construire
- Mécanisme de défense contre l'angoisse, la dépression.
  - *Leur permettre de bouger en classe*
  - *Les « épuiser », être dans l'initiative, course chronométrée puis on se met au travail par ex*

# La peur d'apprendre



- Sorties de classe, fuir, s'échapper...
- Attaque des objets liés au savoir
- Peur d'apprendre, pas de liens, d'inférences
- N'accepte pas les règles (d'orthographe), les limites ( math)
- N'accepte pas les réponses des autres, des adultes

# *Principes et postures*



---

## Le travail en équipe

 *Ne jamais rester seul*

- Penser la place de l'enfant dans la classe
- Aménager un coin « repos »



---

 Garder une attitude constante



➤ Associer la classe à l'accueil de cet élève

- Donner des consignes simples, claires et comprises.
- Fixer des objectifs simples, clairs et précis.

➤ Mettre l'élève en situation de réussite

- Prendre en compte ses difficultés de repérage dans le temps



---

➤ Ajuster la réponse à la nature du comportement inapproprié



---

 Anticiper les difficultés



---

➤ Gérer les moments de crise

➤ Penser la place de la sanction



## En cas de crise : quel protocole ?

---

- ✓ Ne pas soi-même se mettre en crise...
- ✓ Savoir qui est la personne ressource au sein de l'école
- ✓ Créer un dispositif d'appel à l'aide
- ✓ Intervention de la tierce personne
- ✓ Mise à l'abri des regards des autres/ de la personne avec qui il est en conflit (si c'est le cas)
- ✓ Ne pas discuter à chaud, mais parler doucement et rassurer
- ✓ Proposer des dérivatifs, activités que le jeune aime, y compris du pur ludique : l'urgence est d'apaiser
- ✓ Si cela dure savoir qui appeler Relais institutionnel / Relais familial

# En résumé, les postures à privilégier



- ✓ Etre dans l'empathie bienveillante
- ✓ Assurer la continuité du lien
- ✓ Etre maître de soi
- ✓ Sanctionner les actes sans punir le sujet
- ✓ Privilégier les points d'appui et travailler les points d'amélioration
- ✓ Construire le vivre ensemble
- ✓ Observer pour comprendre afin de prendre en compte
- ✓ Rester professionnel

## Bibliographie:

- « ***Scolarité et troubles du comportement, des solutions pour enseigner*** »

Ed Champ Social d'Alain KROTENBERG et Eric LAMBERT

- « ***Troubles du comportement en milieu scolaire*** »

Ed RETZ de Bruno EGRON et Stéphane SARAZIN

- <https://padlet.com/pierregirin/c5164yax4q7bcf2b>

[www.fondation-arcenciel.fr](http://www.fondation-arcenciel.fr)



Siège Social  
44 A rue du Bois Bourgeois  
25200 Montbéliard

Reconnue d'utilité publique depuis 1981